



Procès-verbal de séance

Conseil de la Communauté de communes CAZALS - SALVIAC

Séance ordinaire du 12 mars 2026

Les membres du conseil de la Communauté de communes CAZALS-SALVIAC, dûment convoqués, se sont réunis **à 18 h 00 à la salle communautaire à SALVIAC**, sous la présidence de Madame Mireille FIGEAC, Présidente.

Date de convocation : 6 mars 2026

Délégués en exercice : 25

Délégués présents : 20

Délégués absents : 5

Procurations : 1

Votants : 21

Présents : Mesdames et Messieurs AUBRY Richard, BESSIÈRES Rosette, BESOMBES Gérard, BONAFOUS Jérôme, CABANEL Alexandre, CHASSAIN Véronique, DHIEUX Christine, DOLS François, FIGEAC Mireille, FRENCH Rachel, GOMEZ Nadège, MÉLINE Philippe, PÉRIÉ Pascal, PUGNET Didier, PUYO Ingrid, RIGAL Philippe, SÉGOL Pierre, THEULET Guy, VAYSSIÈRES André, et VINGES Lucy.

Absents et pouvoirs : ALAZARD Laurent, COURNAC Jean-Marie (pouvoir à PÉRIÉ Pascal), LAVERGNE Christian, LAVERGNE Yves, PEYRIÉ Sabine,

Assistaient également à la séance les suppléants, sans voix délibérative : CUROUX Dominique, SÉGUY Julien, VILARD Gilles.

Secrétaire de séance : Mme PUYO Ingrid.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance et approbation du PV de la séance précédente
- Vente d'un tracteur sous pli cacheté au plus offrant ;
- Voie d'accès EHPAD Salviac : délégation de maîtrise d'ouvrage ;
- Label « Base Rando Gravel » Convention avec la Fédération française de cyclotourisme ;
- Approbation des comptes financiers uniques (CFU) 2025 du budget principal et des budgets annexes ;
- Affectation du résultat du budget principal et des budgets annexes ;
- Vote du budget primitif 2026 : budget principal et budgets annexes
- Vote des taux des impôts directs et TEOM : exercice 2026
- Autorisations de programmes et crédits de paiements AP/CP
- Tableau des effectifs
- Questions diverses

Pièces jointes à l'ordre du jour :

PV de la précédente séance pour approbation

Lien internet du rapport de présentation budgétaire

DÉLIBÉRATIONS

N°26.1203.01 - Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux articles L2121-15 et L5211-1 du CGCT qui disposent que « Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. » et que « Les dispositions du chapitre Ier du titre II du livre Ier de la deuxième partie relatives au fonctionnement du conseil municipal sont applicables au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale » :

Mme PUYO Ingrid est nommée secrétaire de séance.

N°26.1203.02 - Approbation du PV de la précédente séance

Conformément aux articles L2121-15 et L5211-1 du CGCT qui disposent que « Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires » et que « Les dispositions du chapitre Ier du titre II du livre Ier de la deuxième partie relatives au fonctionnement du conseil municipal sont applicables au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale » :

Le PV de la précédente séance, joint à la convocation, est soumis à l'approbation du conseil.

Observations sur le PV : NON

Demande de modification du PV : NON

Le PV de la précédente séance est approuvé.

N°26.1203.03 - Vente d'un tracteur sous pli cacheté au plus offrant

Madame la présidente rappelle l'achat récent d'un nouveau tracteur pour les besoins de l'équipe technique, notamment pour le balayage des routes.

Elle indique que, par conséquent, le tracteur Renault Cergos immatriculé AN-558-HC (1^{ère} immatriculation le 03/10/2000 et équipé d'une fourche avant) peut être vendu et, pour ce faire, elle propose d'organiser sa vente au plus offrant par remise d'enveloppes cachetées.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- autorise la vente, au plus offrant et en l'état, du tracteur Renault Cergos immatriculé AN-558-HC équipé de sa fourche sous la forme de remise d'enveloppes cachetées au siège de la communauté de communes avant la date limite fixée au jeudi 16 avril 2026 à 12h00,
- fixe le prix minimum à 9 500 euros,
- charge la présidente ou son représentant de mener à bien cette cession et de prendre toute décision nécessaire à cette vente.

Vote : unanimité

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0



Communauté de communes Cazals-Salviac

5 Bd Hugon 46340 SALVIAC

Tél : 05 65 41 62 40 Email : accueil@cc-cazalssalviac.fr



N°26.1203.04 – Voie d'accès à l'EHPAD à Salviac – Convention de maîtrise d'ouvrage unique

La Présidente rappelle la construction en cours d'un nouvel EHPAD à Salviac. Elle précise que la commune de Salviac mène une opération d'aménagement des espaces publics aux abords de cet EHPAD, dont une partie des travaux, d'un montant de 35 000 € HT, concerne la route d'accès à l'établissement et relève de la compétence voirie de la Communauté de Communes. Par souci de cohérence, il est souhaitable qu'il n'y ait qu'un seul maître d'ouvrage pour l'ensemble des travaux.

La Présidente indique qu'il y a lieu, dans ce cadre, de passer une convention avec la commune de Salviac afin de lui confier la maîtrise d'ouvrage sur la voie d'accès. Elle donne lecture d'un projet de convention.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- de passer une convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la commune de Salviac pour les travaux d'aménagement de la route d'accès au nouvel EHPAD ;
- de rembourser à la commune de Salviac la somme de 35 000 € HT correspondant à ces travaux ;
- de charger la Présidente ou son représentant de toutes les démarches nécessaires à ces décisions dont la signature de la convention.

Vote : unanimité

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0



Communauté de communes Cazals-Salviac

5 Bd Hugon 46340 SALVIAC

Tél : 05 65 41 62 40 Email : accueil@cc-cazalssalviac.fr



N°26.1203.05 - Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 pour le budget principal et les budgets annexes

Conformément aux articles L5211-1 et L2121-14 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil communautaire élit son président. Le conseil a délibéré sous la présidence de Monsieur François DOLS. La Présidente, Mireille FIGEAC, s'est retirée au moment du vote.

Le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ».

Le budget principal et les budgets annexes pour lesquels les Comptes financiers uniques sont présentés ont été conjointement établis avec le comptable public.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- donne acte de la présentation du Compte financier unique (CFU) pour le budget principal et pour chaque budget annexe ;
- approuve les Comptes financiers uniques 2025 du budget principal et de chaque budget annexe ;
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- arrête les résultats définitifs du budget principal et de chaque budget annexe tels que résumés ci-après ;

Vote : unanimité

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

DELIBERATION D'APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES (CFU)

en euros	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
BUDGET PRINCIPAL						
Résultats reportés		570 153,40	1 021 984,70		1 021 984,70	570 153,40
Opérations de l'exercice	4 545 356,78	5 089 044,51	1 275 659,59	2 036 628,32	5 821 016,37	7 125 672,83
TOTAUX	4 545 356,78	5 659 197,91	2 297 644,29	2 036 628,32	6 843 001,07	7 695 826,23
Résultats de clôture		1 113 841,13	261 015,97			852 825,16
Restes à réaliser			571 798,00	266 484,00	571 798,00	266 484,00
TOTAUX CUMULES	4 545 356,78	5 659 197,91	2 869 442,29	2 303 112,32	7 414 799,07	7 962 310,23
Résultats définitifs		1 113 841,13	566 329,97			547 511,16

en euros	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE A CAZALS M4						
Résultats reportés		7 407,16		23 414,79	0,00	30 821,95
Opérations de l'exercice	30 888,54	27 862,07	0,00	5 568,09	30 888,54	33 430,16
TOTAUX	30 888,54	35 269,23	0,00	28 982,88	30 888,54	64 252,11
Résultats de clôture		4 380,69		28 982,88		33 363,57
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	30 888,54	35 269,23	0,00	28 982,88	30 888,54	64 252,11
Résultats définitifs		4 380,69		28 982,88		33 363,57

en euros	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
BUDGET ANNEXE ZONE ARTISANALE M57						
Résultats reportés					0,00	0,00
Opérations de l'exercice	27 124,22	27 124,22	20 220,84	20 220,84	47 345,06	47 345,06
TOTAUX	27 124,22	27 124,22	20 220,84	20 220,84	47 345,06	47 345,06
Résultats de clôture						
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	27 124,22	27 124,22	20 220,84	20 220,84	47 345,06	47 345,06
Résultats définitifs						

en euros	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES						
Résultats reportés		577 560,56	1 021 984,70	23 414,79	1 021 984,70	600 975,35
Opérations de l'exercice	4 603 369,54	5 144 030,80	1 295 880,43	2 062 417,25	5 899 249,97	7 206 448,05
TOTAUX	4 603 369,54	5 721 591,36	2 317 865,13	2 085 832,04	6 921 234,67	7 807 423,40
Résultats de clôture		1 118 221,82	232 033,09			886 188,73
Restes à réaliser			571 798,00	266 484,00	571 798,00	266 484,00
TOTAUX CUMULES	4 603 369,54	5 721 591,36	2 889 663,13	2 352 316,04	7 493 032,67	8 073 907,40
Résultats définitifs		1 118 221,82	537 347,09			580 874,73

N°26.1203.06 - Affectation du résultat 2025 du budget principal et des budgets annexes

Après avoir entendu et approuvé les comptes financiers uniques de l'exercice 2025 du budget principal et des budgets annexes, et statuant sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2025,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- décide d'affecter les résultats d'exploitation du budget principal et de chacun des budgets annexes comme suit.

Vote : unanimité Pour : 21 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RÉSULTAT - BUDGET PRINCIPAL

Excédent d'exploitation **1 113 841,13 €**

Pour mémoire

Résultat de fonctionnement antérieur reporté 570 153,40 €
 Résultat d'investissement antérieur reporté - 1 021 984,70 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12

Solde d'exécution de l'exercice (R-D) 760 968,73 €
 Solde d'exécution cumulé (001 D) - 261 015,97 €

Restes à réaliser au 31/12

Dépenses d'investissement - 571 798,00 €
 Recettes d'investissement 266 484,00 €
 Solde - 305 314,00 €

Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12

Rappel du solde d'exécution cumulé - 261 015,97 €
 Rappel du solde des restes à réaliser - 305 314,00 €
 Besoin de financement total - 566 329,97 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice (R-D) 543 687,73 €
 Résultat antérieur 570 153,40 €
 Total à affecter 1 113 841,13 €

AFFECTATION

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068 / BP 2026) - **566 329,97 €**
 Affectation complémentaire en Réserves (1068) - €
 Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2026 (ligne 002) **547 511,16 €**

AFFECTATION DU RÉSULTAT - BUDGET ANNEXE Chauffageie

Excédent d'exploitation **4 380,69 €**

Pour mémoire

Résultat de fonctionnement antérieur reporté 7 407,16

Résultat d'investissement antérieur reporté 23 414,79

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12

Solde d'exécution de l'exercice (R-D) 5 568,09 €

Solde d'exécution cumulé (001 R) 28 982,88 €

Restes à réaliser au 31/12

Dépenses d'investissement - €

Recettes d'investissement - €

Solde - €

Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12

Rappel du solde d'exécution cumulé 28 982,88 €

Rappel du solde des restes à réaliser - €

Besoin de financement total 28 982,88 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice (R-D) - 3 026,47 €

Résultat antérieur 7 407,16 €

Total à affecter 4 380,69 €

AFFECTATION

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068 / BP 2026) - €

Affectation complémentaire en Réserves (1068) - €

Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2026 (ligne 002) **4 380,69 €**

AFFECTATION DU RÉSULTAT - BUDGET ANNEXE Zone artisanale

Pas d'affectation pour les budgets d'aménagement (gestion de stock)

N°26.1203.07 - Vote du BP 2026 : budget principal et budgets annexes

Le conseil de communauté, après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif (BP) principal et des budgets annexes de l'exercice 2026, décide d'adopter les BP 2026 au chapitre, avec fongibilité des crédits de 7,50%, au fonctionnement et à l'investissement.

Ils peuvent se résumer ainsi :

BUDGET PRINCIPAL	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	5 406 251 €	5 406 251 €
INVESTISSEMENT	2 282 081 €	2 282 081 €
BUDGET TOTAL	7 688 332 €	7 688 332 €

Vote : unanimité Pour : 21 Contre : 0 Abstentions : 0

Réseau de chaleur et chaufferie	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	34 682 €	34 682 €
INVESTISSEMENT	34 982 €	34 982 €
BUDGET TOTAL	69 664 €	69 664 €

Vote : unanimité Pour : 21 Contre : 0 Abstentions : 0

Zone artisanale	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	26 537 €	26 537 €
INVESTISSEMENT	20 221 €	20 221 €
BUDGET TOTAL	46 758 €	46 758 €

Vote : unanimité Pour : 21 Contre : 0 Abstentions : 0

Total agrégé	7 804 754 €	7 804 754 €
---------------------	--------------------	--------------------

(Les maquettes réglementaires complètes sont disponibles au siège de la Communauté de communes et sur le site internet)

Le budget primitif 2026 du budget principal et les budgets primitifs des budgets annexes ont été chacun adopté à l'unanimité.

N°26.1203.08 - Tableau des effectifs

La Présidente propose de valider le tableau des effectifs selon les éléments retenus dans le cadre du vote du budget primitif. Elle rappelle que les crédits ouverts en matière de personnel prennent en compte les créations, suppressions et modifications de postes effectuées l’an passé, ainsi que les besoins non encore pourvus.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Arrête le tableau des effectifs tel qu’annexé ;
- Donne pouvoir à la Présidente ou son représentant pour les conventions de stage avec les établissements scolaires ou organismes de formation ou d’apprentissage, ainsi que pour tout type de convention ou contrat relatif aux emplois aidés, service civique ou autre emploi saisonnier ou répondant à un besoin ponctuel, dans la limite des crédits inscrits au budget.

Vote : unanimité

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

PV de séance – Conseil communautaire Cazals-Salviac

Filière	Cat	Grade	Service affectation	Type de salarié	Durée hebdo	Pourvu
Administrative	A	Attaché principal	Administration générale	TITULAIRE CNRACL	35	1
Administrative	A	Attaché principal	Administration générale	TITULAIRE CNRACL	35	1
Administrative	(A)	Attaché	Administration générale	CONTRACTUEL (CONTRAT PROJET)	35	1
Administrative	B	Rédacteur	Administration générale	TITULAIRE CNRACL	21	1
Administrative	B ou A	Rédacteur ou attaché	Administration générale	TITULAIRE CNRACL	35	0
Administrative	C	Adjoint admin	Administration générale	TITULAIRE CNRACL	35	0
Administrative	(C)	Adjoint administratif	Administration générale	CONTRACTUEL (SAISONNIER)	35	0
Administrative	C	Adjoint administratif	Administration générale	TITULAIRE CNRACL	35	0,8
Administrative	C	Adjoint administratif	Administration générale	TITULAIRE CNRACL	35	1
Administrative	C	Adjoint administratif	Administration générale	TITULAIRE CNRACL	35	1
Culturelle	C	Adjoint du patrimoine	Culture Médiathèques	STAGIAIRE IRCANTEC	17,5	1
Culturelle	(B)	Programmeur artistique	Culture PACTe	CONTRACTUEL	35	1
Sportive	B	Éducateur des APS principal 1°	Enfance Jeunesse	TITULAIRE CNRACL	35	0,8
Animation	(B)	Rédacteur principal de 2ème	Enfance Jeunesse	CONTRACTUEL	35	1
Animation	(C)	Adjoint d'animation	Enfance Jeunesse	CONTRACTUEL	28	1
Animation	C	Adjoint d'animation	Enfance Jeunesse	TITULAIRE REGIME GENERAL	17,5	0
Animation	C	Adjoint d'animation	Enfance Jeunesse ALSH	TITULAIRE CNRACL	26,5	1
Animation	C	Adjoint d'animation	Enfance Jeunesse ALSH	TITULAIRE CNRACL	35	1
Animation	C	Adjoint d'animation	Enfance Jeunesse ALSH	TITULAIRE CNRACL	22	1
Animation	(C)	Adjoint d'animation	Enfance Jeunesse ALSH	CONTRACTUEL	30	1
Animation	(C)	Adjoint d'animation	Enfance Jeunesse ALSH	CONTRACTUEL	22,5	1
Animation	(C)	Adjoint d'animation	Enfance Jeunesse ALSH	CONTRACTUEL	35	0,7
Animation	C	Adjoint d'animation	Enfance Jeunesse crèche	TITULAIRE CNRACL	35	1
Animation	C	Adjoint d'animation	Enfance Jeunesse crèche	TITULAIRE CNRACL	35	1
Animation	C	Adjoint d'animation	Enfance Jeunesse crèche	TITULAIRE CNRACL	30	1
Animation	(C)	Adjoint d'animation	Enfance Jeunesse crèche	CONTRACTUEL	30	0,5
Animation	(B)	Auxiliaire de puériculture de	Enfance Jeunesse crèche	CONTRACTUEL	35	1
Sociale	(A)	Educateur de jeunes enfants	Enfance Jeunesse crèche	CONTRACTUEL	35	1

PV de séance – Conseil communautaire Cazals-Salviac

Animation	(A)	Educateur de jeunes enfants	Enfance Jeunesse crèche	CONTRACTUEL	35	0,9
Médico-sociale	(B)	Aux de puér cl normale	Enfance Jeunesse crèche	CONTRACTUEL	35	0
Animation	C	Adjoint d'animation	EPN France Services	TITULAIRE CNRACL	28	1
Culturelle	C	Adjoint du patrimoine	EPN France Services	TITULAIRE CNRACL	35	1
Administrative	B	Rédacteur principal de 1ère	Admin généra + EEDD	TITULAIRE CNRACL	17,5	1
Animation	(C)	Adjoint d'animation	Jardin Bourian EEDD	CONTRACTUEL	30	1
Technique	C	Adjoint technique principal de 2ème	Nettoyage des locaux	TITULAIRE CNRACL	21,5	1
Technique	C	Adjoint technique	Nettoyage des locaux	TITULAIRE CNRACL	4	1
Animation	(C)	Adjoint technique	Nettoyage des locaux	CONTRACTUEL	16	1
Technique	(C)	Adjoint technique contractuel	Nettoyage des locaux	CONTRACTUEL	11,5	1
Technique	C	Adjoint technique principal de 1ère	Service technique	TITULAIRE CNRACL	35	1
Technique	C	Adjoint technique principal de 1ère	Service technique	TITULAIRE CNRACL	35	1
Technique	C	Adjoint technique principal de 2ème	Service technique	TITULAIRE CNRACL	35	0,5
Technique	C	Adjoint technique	Service technique	TITULAIRE CNRACL	35	1
Technique	C	Adjoint technique	Service technique	TITULAIRE CNRACL	35	1
Technique	C	Adjoint technique	Service technique	TITULAIRE CNRACL	35	1
Technique	C	Adjoint technique	Service technique	TITULAIRE CNRACL	35	1
Technique	C	Adjoint technique	Service technique	TITULAIRE CNRACL	35	0
Technique	(C)	Adjoint technique principal de 2ème	Service technique	CONTRACTUEL	35	1
Administrative	B	Rédacteur principal 1° classe	Tourisme	TITULAIRE CNRACL	35	1
Administrative	C	Adjoint administratif	Tourisme	TITULAIRE CNRACL	35	1
Animation	(C)	Adjoint d'animation	Enfance Jeunesse	CONTRACTUEL	30	1
Technique	(C)	Adjoint technique remplaçant	Service technique	CONTRACTUEL	35	1



Communauté de communes Cazals-Salviac

5 Bd Hugon 46340 SALVIAC

Tél : 05 65 41 62 40 Email : accueil@cc-cazalssalviac.fr



EMPLOIS PAR VOIE DE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION

Technique	C	Adjoint technique principal 2ème cl	Chaufferie	Mise à dispo de commune Cazals	5	1
Technique	C	Adjoint technique	Nettoyage des locaux	Mise à dispo de commune Frayssin	3	1
Technique	C	Adjoint technique	Nettoyage des locaux	Mise à dispo de commune Léobard	0,5	1
Animation		Service civique	ALSH	Mise à disposition Ligue enseignemt	24	0
Animation		Service civique	EEDD	Mise à disposition Ligue enseignemt	24	1
Culture		Service civique	Bibliothèques	Mise à disposition Ligue enseignemt	24	0
Technique		Service civique	Voirie	Mise à disposition ADPEP46	24	0



Communauté de communes Cazals-Salviac

5 Bd Hugon 46340 SALVIAC

Tél : 05 65 41 62 40 Email : accueil@cc-cazalssalviac.fr



N°26.1203.XX – Label « Base Rando Gravel » Convention avec la Fédération française de cyclotourisme

Décision ajournée

N°26.1203.XX - Vote des taux des impôts directs et TEOM : exercice 2026

Les bases fiscales prévisionnelles 2026 n'ont pas e été notifiées par les services fiscaux à ce jour.

Vote ajourné

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Procès-verbal de séance arrêté à SALVIAC, le 13/03/2026.

La Secrétaire de séance,

La Présidente,

Ingrid PUYO

Mireille FIGEAC

Publication électronique sur le site internet de la Communauté de communes Cazals-Salviac le **16/03/2026**.

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

MARS	<i>Dimanche</i> 15/03/2026			<i>Élections municipales</i> 2026 1 ^{er} tour
	<i>Dimanche</i> 22/03/2026			<i>Élections municipales</i> 2026 2 ^{ème} tour
	Jeudi 26/03/2026	20:00	Salviac	INSTALLATION(*) Conseil Co si 1^{er} tour
AVRIL	Jeudi 09/04/2026	20:00	Salviac	OU INSTALL Conseil SI 2nd tour
MAI	<i>Jeudi</i> 07/05/2026	<i>18:00</i>	<i>Salviac</i>	<i>Bureau ou CONSEIL</i> <i>désignations syndicats</i>
	Jeudi 28/05/2026	20:30		Conseil

